

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.6/L.406
8 novembre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
SIXIEME COMMISSION
Point 54 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA DEFINITION DE L'AGRESSION : RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE 1956

Ceylan, Egypte et Indonésie. Sous-amendements aux amendements
présentés par l'Afghanistan, la Bolivie, le Guatemala, Haïti,
le Mexique et le Pérou (A/C.6/L.404)

Au paragraphe 3, après "en 1959", insérer les mots ", à donner la priorité
dans ses travaux à l'étude détaillée de la notion d'agression armée".
